

[Texte]

Monsieur le ministre, je voudrais d'abord vous demander ce qu'il advient d'une réclamation faite il y a plusieurs années par le gouvernement du Québec concernant la non-utilisation des services de police de la Gendarmerie royale. Est-ce que le Québec a renouvelé cette demande? Est-ce que des ententes sont intervenues? Le climat s'est-il modifié ces derniers mois?

M. Kaplan: Cela fait quelques années déjà que le gouvernement du Québec a demandé à recevoir des paiements au lieu des services de la Gendarmerie au niveau provincial. Je crois que c'est peut-être parce que les contrats que j'ai signés il y a trois ans exigent une plus large contribution des provinces que ce n'était le cas dans le passé. S'il y a injustice... En fait, je n'admets pas qu'il y a injustice, parce que les services de la Gendarmerie étaient disponibles à toutes les provinces du Canada. Ce n'est pas seulement le Québec qui ne les utilise pas; il y a aussi l'Ontario. Donc, étant donné que les services policiers sont disponibles, nous ne voyons pas d'injustice au fait que certaines provinces ont choisi de ne pas les utiliser. Pour le moment, peut-être que la province de Québec voit que les provinces qui utilisent les services de la Gendarmerie paient un pourcentage plus élevé des frais réels de leurs opérations que ce n'était le cas dans le passé.

M. Marceau: Dans vos discussions avec le Québec, est-ce que vous avez eu l'occasion de discuter entre autres du changement de responsabilité pour les prisons? A un moment donné, il était question que les pénitenciers soient transférés au Québec et qu'il n'y ait qu'une seule administration pour les pénitenciers et les prisons. On a mentionné cela il y a quelque temps. Est-ce qu'il y a des négociations en cours à ce sujet? Y a-t-il possibilité qu'il y ait des ententes fédérales-provinciales pour que l'administration des prisons et des pénitenciers soit plus concentrée? Actuellement, on a deux administrations différentes qui sont quelquefois en conflit l'une avec l'autre.

• 1210

M. Kaplan: Vous savez très bien qu'il y a une raison historique à la division entre les deux paliers de gouvernement. Au début, on n'avait pas besoin dans toutes les provinces d'institutions pour les sentences de plus de deux ans. On s'efforçait d'avoir un système efficace. M. Trudeau a dit, il y a quelques années, que nous serons prêts à renégocier les pouvoirs et les responsabilités entre les deux paliers de gouvernement, et on a mentionné ceci comme étant une décision assez arbitraire faite dans le passé, une décision qu'on pouvait revoir, avec comme objectif de trouver une meilleure solution s'il y en a une. Cela fait longtemps que l'on a soulevé cette question. J'imagine que nous sommes encore prêts à la revoir, avec toutes les autres questions du genre qui peuvent être soulevées à notre époque.

M. Marceau: Mais le fait qu'il n'a pas manifesté son intérêt...

M. Kaplan: Je veux juste ajouter une chose. Malgré la distribution des pouvoirs constitutionnels, il y a un échange de services entre le Service correctionnel du Canada et toutes les provinces; il y a des accords entre les gouvernements. Cela nous permet de placer un un détenu fédéral dans une institu-

[Traduction]

I would first of all like to ask you what has become of the claim made several years ago by the Government of Quebec with respect to the non-utilization of the police services of the Royal Canadian Mounted Police. Has Quebec submitted a new request? Has there been any agreement reached on this point? Has there been any change of attitude over the past several months?

Mr. Kaplan: The request made by the Government of Quebec to receive payment in view of RCMP services goes back a number of years now. I believe that it may be because the contracts which I signed three years ago require a greater provincial contribution than was previously the case. If there is any injustice... In my opinion there can be no claim of injustice since RCMP services were available to all the provinces in Canada. Quebec is not the only province not to avail itself of these services, there is also Ontario. With the services being made available, we do not see any injustice in the fact that some provinces chose not to make use of them. For the time being, the Province of Quebec may realize that the provinces making use of RCMP services pay a higher percentage of the actual operating costs than was previously the case.

Mr. Marceau: In your talks with Quebec, have you had the opportunity to discuss, among other subjects, the transfer of responsibility for prisons? At one time there was some talk about penitentiaries being transferred to Quebec and a single administration for penitentiaries and prisons. This was mentioned some time ago. Are there any negotiations taking place on this subject? Is there any possibility of a federal/provincial agreement allowing for a certain consolidation of prison and penitentiary administration? At the present time there are two different administrations which are sometimes in conflict with each other.

Mr. Kaplan: You know, of course, that there is a historical reason for the division of jurisdiction between the two levels of government. Initially, there was no need for all of the provinces to have institutions for prisoners serving sentences of more than two years. We tried to have an efficient system. Mr. Trudeau said a few years ago that we would be prepared to renegotiate the division of powers and responsibilities between the two levels of government and it was mentioned that this was a fairly arbitrary historical decision that could be reviewed in order to find a better solution, if one in fact exists. The issue was raised some time ago. I imagine that we are still prepared to review it and to look at other questions of this type that may be raised.

Mr. Marceau: But the fact of the matter is that he did not show any interest...

Mr. Kaplan: I have something to add. Notwithstanding the distribution of powers under the constitution, the Correctional Service of Canada and the provinces do exchange services; there are intergovernmental agreements. This means that we can place a federal inmate in a provincial institution if need be.